

# L'enseignant

## d'Aquitaine



### ÉDITO

## Tous à Paris le 19 octobre !

Vous pensez que l'Education mérite d'être une priorité nationale ? Que pour la jeunesse, l'Education doit être l'investissement principal de notre pays ? Que son avenir est de notre responsabilité ?

Il faut en finir avec les suppressions de postes décidées de façon purement comptable. Il faut anticiper la remontée démographique, accompagner les transformations nécessaires, associer tous les acteurs de l'éducation.

Vous voulez une École ambitieuse ? Qui lutte contre l'échec scolaire ? Qui vise la réussite de tous ? Qui combat les inégalités sociales ?

Cela suppose des moyens pour mettre en place une pédagogie adaptée à chaque élève, pour l'accompagnement des élèves, pour le travail en groupe, plus d'adultes dans les établissements, plus de travail en équipe, une relance de la politique des ZEP...

Le gouvernement multiplie l'ouverture de chantiers, ne définit pas toujours ses objectifs, pratique la concertation selon son propre calendrier,...

## Alors, mobilisons-nous pour réussir la manifestation du 19 octobre à Paris :

Vous pouvez :

- signer l'appel sur le site : [www.uneecole-votreavenir.org](http://www.uneecole-votreavenir.org)
- vous inscrire pour manifester à Paris ou participer à la souscription auprès des sections départementales du SE-UNSA.

Le 29/09/2008

Dispensé de timbrage **BORDEAUX CTC**

# P

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

### Section Académique du SE-UNSA

33bis rue de Carros

33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05.57.59.00.20

Fax 05.56.31.36.17

Courriel : [ac-bordeaux@se-unsas.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsas.org)

Site académique : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux>

Site national : <http://www.se-unsas.org>

Directeur de la publication : Christian BASSET

Dépôt légal 3<sup>ème</sup> Tr. 2008

N° CPPAP : 0113 S 07660

Imprimerie du Syndicat des Enseignants-UNSA

ISSN 1638-7759

#### Sommaire

• Edito	page 1	• SEGPA	page 9
• Organisation de la section	page 2	• CPE	
• IUFM		• Réussite scolaire en lycée	
• Masterisation - Concours	page 3	• Voie professionnelle	page 10
• GIPA et Retraite		• EPS	
• Validation des services	page 4	• Agrégés	page 11
• Syndicalisation	pages 5 à 8	• Elections professionnelles	page 12



## Le SE-UNSA dans l'académie de BORDEAUX, c'est une équipe à votre service répartie dans une section académique et cinq sections départementales.

Des militants disponibles, à votre écoute, pour vous défendre, vous informer, vous conseiller. Des élus dans toutes les CAPA ou FPMA. Tous corps confondus, le deuxième syndicat du second degré dans l'académie.

### ☒ A la section académique : 33 bis rue de Carros, 33074 BORDEAUX CEDEX

Secrétaire académique : **Christian BASSET** ⇨ *les lundi, mercredi et vendredi*

Responsables Lycées-Collèges, Certifiés-Agrégés : **Evelyne RABOISSON** ⇨ *les mardi et jeudi*

Responsables LP-Greta-CFA, PLP : **Rahim EL MOUAHID** ⇨ *le lundi et les mardi et jeudi matin*  
**Christian BASSET** ⇨ *les lundi, mercredi et vendredi*

Responsable EPS : **Jean Pierre MARTIN** ⇨ *le vendredi*

Responsable vie scolaire, CPE : **Laurence GATINEAU** ⇨ *les mercredi après-midi et jeudi matin*  
**Frédéric MARCHAND** ⇨ *le jeudi*

Responsable "retraités", calculs de pensions, simulations, problèmes PEGC : **Jean Louis BASTARD** ⇨ *le lundi*

Responsable non titulaires : **Bernard SOULET** ⇨ *le mardi*

Responsable "Jeunes enseignants" : **Frédéric MARCHAND** ⇨ *le jeudi*

**Rahim EL MOUAHID** ⇨ *le lundi et les mardi et jeudi matin*

### ☒ Dans les sections départementales

Dordogne : Bourse du Travail, 26 rue Bodin, 24029 PERIGUEUX CEDEX

☎ 05.53.53.42.32 ☎ 05.53.03.78.57 e-mail : 24@se-uns.org

Secrétaire Départemental : Stéphane CROCHET

Responsable 2<sup>nd</sup> degré : Frédéric MARCHAND

Gironde : 33 bis rue de Carros, 33074 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.57.59.00.30 ☎ 05.57.59.00.39 e-mail : 33@se-uns.org

Secrétaire Départemental : Nathalie LAPEYRERE

Responsable 2<sup>nd</sup> degré : Evelyne RABOISSON

Landes : Clos Michel-Ange, 830 av. du Maréchal Foch, 40000 MONT DE MARSAN

☎ 05.58.46.24.24 ☎ 05.58.46.68.55 e-mail : 40@se-uns.org

Secrétaire Départemental : Bertrand SUBSOL

Responsable 2<sup>nd</sup> degré : Laurence NAUMOT

Lot et Garonne : 4 rue Jean Terles, 47000 AGEN

☎ 05.53.48.12.12 ☎ 05.53.48.12.13 e-mail : 47@se-uns.org

Secrétaire Départemental : Sylvain PICARD

Responsable 2<sup>nd</sup> degré : Alain BROUSSE

Pyrénées Atlantiques : 8 rue de l'Edit de Nantes, 64000 PAU

☎ 05.59.82.57.40 ☎ 05.59.82.57.45 e-mail : 64@se-uns.org

Secrétaire Départemental : Joël PEHAU

Responsables 2<sup>nd</sup> degré : Patricia ESCAPIL, Fabienne ROUSSEAU et Daniel VENTIN

En dehors des jours indiqués, il y aura toujours quelqu'un pour vous répondre ou prendre votre message et le transmettre.

### Vos élus du SE-UNSA

aux C.A.P.A. (Commissions Administratives Paritaires Académiques)  
et F.P.M.A. (Formations Paritaires Mixtes Académiques)

Ce sont eux qui siègent dans les Commissions au cours desquelles sont traités tous les problèmes liés à la carrière : première affectation, mutations, avancement d'échelon, notation administrative, etc.

#### PEGC

Jean Louis BASTARD  
Michel CORDELIER  
Patrice SOUCHAL  
Françoise COQUEREL

#### Certifiés-Agrégés

Evelyne RABOISSON  
Patricia ESCAPIL  
Laurence NAUMOT  
Fabienne ROUSSEAU

#### EPS

Gilbert CARRASSE  
Alain MONBET-DUFAU  
Patrick EUSEPI

#### PLP

Christian BASSET  
Rahim EL MOUAHID

#### CPE

Nicolas CALLADO  
Laurence GATINEAU

#### Directeurs de SEGPA

Laurent MORISSET  
Elisabeth VIDAL

# IUFM de Bordeaux : toujours moins de stagiaires

Corps	Rentrée 2005	Rentrée 2006	Rentrée 2007	Rentrée 2008
EPS	65	31	29	28
CPE	33	16	15	16
PLC certifiés-agrégés	459	378	340	290
PLP	52	46	34	27
Total	609	471	418	361

Les chiffres contenus dans le tableau ci-dessus parlent d'eux-mêmes. Le SE-UNSA n'a cessé ces dernières années de dénoncer la baisse des recrutements d'enseignants du second degré. Si le nombre de stagiaires EPS et CPE est stable depuis 2006, rappelons qu'à cette date là, pour ces deux corps, le recrutement par concours externe avait diminué de moitié et les concours internes supprimés.

Cette situation est la conséquence logique de la politique budgétaire menée par le gouvernement qui entraîne suppressions de postes, non remplacement des collègues partant à la retraite et donc baisse importante du recrutement.

Au total ce sont autant d'emplois potentiels qui disparaissent pour des étudiants engagés depuis plusieurs années dans des cursus de formation ciblés.

---

## Masterisation des concours

L'avenir des IUFM et de la formation des enseignants nous inquiète véritablement.

D'abord leur existence même nous semble menacée. Seule l'université peut proposer un cursus de formation et l'espace pour les IUFM est extrêmement réduit pour peser sur les contenus des masters. Le **maintien de sites départementaux est compromis**, or il est pour nous essentiel dans une garantie de proximité et d'aménagement du territoire.

Ensuite les contenus des concours orienteront également la place de l'IUFM et l'avenir du métier d'enseignant.

Pour le SE-UNSA, il est nécessaire que les **concours soient fortement professionnalisés** pour contraindre l'université à entrer dans des processus de professionnalisation dès la licence.

Rien n'est moins sûr pour des raisons budgétaires notamment.

Quel avenir alors pour la formation des CPE et des PLP par exemple ?

Enfin la place du concours au cours de l'année

de Master 2 et l'entrée dans le métier posent bon nombre d'interrogations :

La place de la formation dans la première année d'enseignement n'est pas définie. Pourtant l'alternance théorie/pratique, la prise de distance, est indispensable. Prise de fonction à temps plein, à temps partiel ? Le compagnonnage par des enseignants expérimentés comme formation n'est pas une solution satisfaisante. Sur quel temps ? Avec quelles formations pour les tuteurs ? **Pour le SE-UNSA, on ne peut pas s'improviser formateur.**

Cette réforme va aller très vite alors qu'elle est encore très floue. Les premiers concours nouvelle formule sont prévus pour 2010.

Avec l'UNSA Education, nous allons demander à rencontrer le directeur de l'IUFM d'Aquitaine et nous agirons localement pour que l'IUFM puisse garder du sens et n'être pas une coquille vide. Si c'est encore possible...

Frédéric Marchand  
Responsable Jeunes Enseignants

### SESSION 2009

## **CONCOURS DU SECOND DEGRÉ**

(B.O. spécial n°5 du 17 juillet 2008)

Ouverture des inscriptions pour tous les concours : **Jeudi 11 septembre 2008**

Fermeture du serveur d'inscription : **Mardi 21 octobre 2008 à 17 heures**

Confirmation d'inscription : **du jeudi 30 octobre au jeudi 13 novembre 2008**

Adresse Internet : **www.education.gouv.fr/siac2**

Pour tout renseignement, veuillez consulter le BO spécial n°5 du 17 juillet 2008.

Consultation des programmes des différents concours : BO spécial n°4 du 29 mai 2008.

# GIPA et retraite

L'UNSA Fonctionnaires n'a pas signé le volet GIPA des accords Fonction publique du 21 février 2008. Cette disposition fait tomber, de fait, la notion de carrière. En établissant des comparaisons de date à date, tous les quatre ans, elle gomme les avancements (échelon, grade) dans le maintien du pouvoir d'achat. Dès que l'indice a augmenté de 10 points en 4 ans, on a... rien !

Le décret qui la met en œuvre a été publié au JO du 7 juin 2003. Pour éclaircir ce sigle, c'est une indemnité de **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat** qui vous donne l'illusion d'un rattrapage de votre salaire. Ce n'est qu'une indemnité qui ne modifie en rien votre salaire pris en compte pour votre retraite. Elle est versée au bout de 4 ans sans évolution de carrière à un indice terminal (11<sup>ème</sup> échelon classe normale, dernier échelon hors classe...).

Ce solde de tout compte pour 4 ans de retard ne trompe personne. Pour le 11<sup>ème</sup> échelon certifié par exemple, cela donne 0,9% du salaire net mensuel en plus en tout et pour tout. Quelle générosité quand on sait que nos salaires ont un retard de près de 10% sur la hausse des prix depuis 2000 ! Le compte n'y est pas !

Pour ceux qui n'aiment pas les pourcentages, La GIPA donne 1054€ pour 4 ans à un certifié au 11<sup>ème</sup> échelon quand il perd au moins 2913 € sur cette seule année 2008 ! Autre angle de vue du même tonneau, un retard du pouvoir d'achat de 8,33%, ce qui est moins que notre cas depuis 2000, vous enlève un mois de salaire par an !

Cette grande illusion de la GIPA est là pour vous faire oublier que ce retard de nos salaires

pèsera sur nos pensions.

Soyons lucides jusqu'au bout car nous n'avons que 10 mois sur 12 payés à l'origine. Si on y ajoute le retard de pouvoir d'achat, nous en sommes déjà au niveau d'une pension comme salaire. Nous aurons donc à grand peine, semée d'embuches pour les mères, de décotes, de pièges, une pension d'une pension pour la retraite\* !

En fait de travailler plus pour gagner plus, 2 HSA ne suffisent pas à rattraper le retard de notre pouvoir d'achat. Sans heures supplémentaires, c'est une perte sèche de plus d'un mois de salaire par an. En conclusion, les belles promesses de maintien de notre pouvoir d'achat n'étaient que du vent et les diverses nouvelles primes ne sont qu'une diversion. Tout est calculé pour réduire sans le dire le poids de nos pensions à venir !

Je vais encore me répéter mais, en agissant ainsi, le gouvernement crée le trou de la Sécurité sociale car le coût de la médecine suit bien, lui, celui de la vie. Bien pire encore, il a le cynisme de ponctionner les mutuelles, donc par la même notre SS. De deux choses l'une, soit notre niveau de soin baisse, soit nos cotisations augmentent, alors même que les franchises à notre charge s'accroissent. Bonne future retraite quand même pour ceux qui la voient se rapprocher !

\* : *cela donne 56,3% du salaire Fonction Publique correspondant à votre niveau d'études.*

Jean-Louis BASTARD

## Validations des services auxiliaires

La validation des services auxiliaires prend en compte, dans le calcul du montant de la pension, les services de non-titulaire effectués dans la Fonction Publique. Cette validation consiste à payer l'équivalent des retenues que l'on aurait eues si ces services avaient été des services de fonctionnaire : c'est le "rachat des années";

Il faut en faire la demande le plus tôt possible, dans un délai de deux ans suivant la titularisation. Les retenues sont calculées en fonction du salaire perçu au moment de la demande. L'administration propose un paiement échelonné qui ne peut excéder 5 % du traitement mensuel. Cette demande n'est pas obligatoire.

Dernier rappel pour les anciens, les validations de services à temps plein ou à temps partiel accomplis avant 2004 ne sont possibles que jusqu'au 31 décembre 2008.

J'assurerai comme toujours les renseignements sur la retraite et les calculs d'estimation de pension, le lundi cette année, ainsi que l'après midi du dernier mercredi du mois.

JLB



## LE SE-UNSA INTERPELLE LE MINISTERE SUR L'AVENIR DES SEGPA

A sa demande, le SE-UNSA a été reçu début septembre au ministère. A l'ordre du jour, la préparation d'une nouvelle circulaire sur la mise en œuvre des enseignements généraux et professionnels adaptés. Nous avons interpellé le ministère sur les points suivants :

- 1 Les modalités de recrutement des élèves de SEGPA (notamment l'articulation entre la commission d'orientation (CDOEA) et la MDPH).
- 2 Le suivi et l'accueil des élèves à l'issue de la SEGPA.
- 3 La place de l'enseignement professionnel adapté
- 4 L'organisation de enseignements dans le contexte du socle commun et des nouvelles grilles horaires
- 5 La question des personnels (formations, missions, conditions de travail...)

- Le groupe de travail ministériel qui travaille sur le nouveau projet de textes SEGPA a d'ores et déjà défini 5 champs professionnels pour les élèves avec des CAP accessibles : habitat, hygiène et alimentation, espace rural, vente et distribution, et production industrielle
- Machines dangereuses : le ministère annonce qu'un nouveau décret du ministère du travail est en cours de publication. Le seul champ professionnel qui serait impacté par le nouveau décret sur l'utilisation des machines dangereuses concerne le champ « production industrielle »
- Le MEN a rappelé que l'enseignement général en SEGPA a pour objectif une progression dans l'acquisition du socle commun. Le MEN envisage une rénovation du CFG pour 2009
- Le MEN évoquant, dans les moyens, l'utilisation des TICE, le SE-UNSA souligne la spécificité du public d'élèves et la nécessité d'une approche concrète des TICE dans les apprentissages.

✓ Le SE-UNSA a rappelé l'importance d'une pratique préprofessionnelle porteuse de motivation et support d'acquisition de compétences favorables à la réussite des élèves de SEGPA dans leur cursus scolaire

✓ Le SE-UNSA a rappelé aussi l'importance de l'individualisation des parcours et son inscription dans un livret de compétences et la nécessité d'accompagner le jeune de SEGPA pour l'aider à construire un projet professionnel

✓ Le SE-UNSA a demandé que soient prévus les moyens pour accompagner l'application de ces modifications sur le terrain pour les élèves et les personnels

✓ Le SE-UNSA a obtenu que la future circulaire sur la mise en œuvre des enseignements généraux et professionnels adaptés comporte un volet important relatif au pilotage par les recteurs du suivi de la rénovation

✓ Le SE-UNSA a rappelé son exigence d'enseignants formés pour dispenser les enseignements généraux et professionnels adaptés :

- pérennisation de départs en stage long pour les PE (2CA-SH)
- développement des formations spécialisées pour les enseignants du second degré (2 CA-SH)
- modules de formations inscrits dans les plans académiques de formation.

✓ S'agissant des PLP affectés en SEGPA, nous avons insisté sur la garantie qu'ils apportent dans l'approche et la pratique préprofessionnelles

✓ Nous avons témoigné du malaise des PLP de SEGPA qui s'interrogent, au regard de l'évolution des textes, sur l'avenir de leurs missions. Le SE-UNSA a demandé que l'administration prévoie pour les enseignants un accompagnement pédagogique aux orientations nouvelles.

# CPE : Bilan de rentrée

Suite aux CAPA du mouvement intra académique et aux groupes de travail des mois de juin et septembre, un petit bilan s'impose.

Au mouvement intra, sur 150 collègues qui demandaient leur mutation, 39 ont obtenu un poste fixe dans l'académie, dont 8 (anciens) TZR. 3 collègues entrants seulement ont été nommés TZR sur les départements 24, 40, et 47. Le 33 et le 64 n'ont pas été pourvus de nouveaux TZR cette année.

Après la phase d'ajustement du 08/07, quelques cas restaient en suspens et ont été examinés lors du groupe de travail du 25/08. Grâce à l'intervention de vos élus, des situations ont pu ainsi être améliorées. D'autres, en revanche, n'ont pu trouver de solutions laissant les collègues concernés dans des situations difficiles.

A la rentrée, tous les collègues TZR de l'académie sont en poste. Or, dans certains établissements, le remplacement du CPE n'est pas réglé. En effet, à la date du 12 septembre, aucun contractuel CPE n'est encore ré-employé. Au-delà du bon fonctionnement des établissements concernés, c'est la situation de nos collègues contractuels, dont certains ont largement fait leurs preuves qui nous préoccupe. Or, malgré nos interventions auprès des services du rectorat, la situation reste figée pour l'instant.

Signer et faites signer la pétition qui circule dans les établissements sur l'ouverture des concours et l'augmentation du nombre de postes offerts au recrutement.

Laurence GATINEAU

---

## Dispositif de réussite scolaire en lycée

Six lycées de l'académie ont été désignés pour expérimenter le dispositif de réussite scolaire en lycée. Il s'agit de cinq lycées girondins :

- Lycée Condorcet à Bordeaux
- LP Trégey à Bordeaux
- Lycée Elie Faure à Lormont
- LP Jacques Brel à Lormont
- Lycée Odilon Redon à Pauillac

et d'un lycée du Lot et Garonne : le lycée Marguerite Filhol à Fumel.

Ce dispositif s'organise en deux modalités :

- un accompagnement des lycéens volontaires après les cours tout au long de l'année scolaire
- des stages durant les vacances scolaires.

Ceux-ci ont d'ailleurs commencé les derniers jours d'août précédant la rentrée scolaire 2008. Pour encadrer ces actions, chacun des établissements concernés bénéficiera d'une dotation supplémentaire. De plus un recrutement spécifique de 7 assistants d'éducation par lycée sera effectué.

Pour le SE-UNSA, si ces actions peuvent être utiles et peuvent répondre à une demande sociale de la part des familles, nous n'oublions pas qu'elles se mettent en place dans un contexte de dégradation grave des conditions d'enseignement. Nous assistons comme pour l'accompagnement éducatif au collègue à la transformation de moyens pour tous dans le temps scolaire en moyens pour les volontaires hors temps scolaire.

Les objectifs visés par ce dispositif devraient être pris en charge dans le temps d'enseignement (méthodologie, utilisation des TICE, préparation aux épreuves d'examen).

Ce travail de remédiation et d'aide individualisée demande des compétences affirmées. Il ne devrait pas être confié à des personnels précaires et non qualifiés. Depuis plusieurs années, le SE-UNSA revendique des moyens en postes pour assurer le travail en équipe, le suivi individualisé et le tutorat. Autant de tâches qui sont du ressort des enseignants et dans le temps normal d'enseignement.

Christian BASSET

---

## Voie Professionnelle

### **Le SE-UNSA n'a pas signé le protocole d'accord sur la rénovation.**

Pendant quatre mois, le SE-UNSA a participé au Ministère aux discussions sur la rénovation de la voie professionnelle. Il s'est alors engagé à fond dans la négociation considérant qu'une rénovation pour diminuer les sorties sans diplôme, augmenter le niveau de qualification et améliorer les conditions d'exercice du métier était indispensable.

A l'issue des discussions, le Ministère a rédigé un protocole de mise en oeuvre. Celui-ci a été rejeté par le Conseil National du SE-UNSA qui a décidé le 21 mai 2008 de ne pas le signer. En effet malgré des avancées générales, le Ministère n'est pas allé jusqu'au bout. Il a systématiquement renvoyé à plus tard toutes les questions qui fâchent. Il a refusé de s'engager sur la traduction concrète et sans ambiguïté de ses intentions en termes de moyens disponibles, de compensation pour

surcharge de travail, etc...

Dans les établissements, les discussions (tractations ?) sur l'évolution de la carte des formations pour la rentrée 2009 vont commencer. Le SE-UNSA sera vigilant car la généralisation des Bac Pro 3 ans inscrite dans le protocole va se poursuivre. Il faut absolument imposer un maintien des formations de niveau V (CAP-BEP) destinées aux élèves les plus en difficulté.

Le SE-UNSA veut une réforme ambitieuse pour la voie professionnelle publique. En refusant d'apposer sa signature au bas du protocole, il rappelle fortement que celle-ci ne pourra aboutir sans moyens correspondants.

Une véritable rénovation doit garantir la prise en compte de **tous** les élèves, et l'amélioration des conditions de travail de **tous** les enseignants.

CB

# EPS : en décembre, la profession choisira

L'année dernière, lors de l'assemblée générale de l'UNSS Gironde, le SNEP intervenait pour dire tout le bien qu'il pensait de l'accompagnement éducatif, dans lequel il voyait une chance de relance du sport scolaire, l'animation de l'AS devant se faire dans le créneau de 16 à 18 heures.

Représentant le SE-UNSA, j'intervenais alors pour dire mon opposition à l'engagement de l'UNSS dans une structure coûteuse et de nature à entretenir la confusion entre sport scolaire, sport fédéral et EPS.

Aujourd'hui, nous avons quelques éléments de réponse. En 2007-2008 pour les seuls établissements en ZEP, l'accompagnement éducatif a nécessité 68 000 HSE pour l'académie, soit l'équivalent de plus de 100 postes.

Pour la seule Gironde, ce sont 35 000 HSE qui ont été attribuées pour 26 établissements et quelques 2 200 élèves, soit l'équivalent de 14 heures pour un élève. Le "volet sportif" a représenté 35 % des horaires.

Lorsque le SNEP s'indigne des suppressions de postes qu'il médite sur ces chiffres...

Mais là n'est pas le plus grave, car le milieu sportif a parfaitement mesuré le profit qu'il pouvait tirer d'une telle structure.

Lors des conseils départementaux et régionaux, le représentant de la jeunesse et des sports a fait le forcing pour un partenariat profs d'EPS-éducateurs sportifs dans le cadre du 16-18.

Le milieu fédéral a quant à lui fait ses comptes, les clubs pourront recruter des joueurs ou des entraîneurs à bon compte en leur fournissant un travail rémunéré 15 euros de l'heure... par l'Education Nationale.

Reçue par Michel Volondat dans le cadre de la réforme des programmes de collège, notre délégation a proposé à l'Inspection Générale que l'accompagnement éducatif en EPS soit consacré au perfectionnement des élèves dans une ou plusieurs APS et surtout à une aide aux élèves en difficulté au plan moteur. Retenue par l'IG, notre proposition a été rejetée sur intervention du Snep.

Nous en sommes donc à l'étape 3, et les premières évaluations que nous avons sur l'accompagnement éducatif font état de situations diverses et variées au plan des intervenants... ici profs d'EPS, là animateurs

sportifs, et des contenus : entraînements de l'AS, animation...Faute d'un cadre national, intervenants et contenus seront définis par les établissements : chers collègues à vos CA... !

Au crépuscule de ma carrière, je m'interroge sur l'action du Snep qui se targue de représenter 80 % de la profession.

Si la chute des postes et la baisse du pouvoir d'achat concernent toutes les matières, notre particularisme fait de nous la seule discipline à 20 heures, les professeurs d'EPS n'ayant pas le statut de certifié dont l'obtention est la revendication première du SE-UNSA.

Si tel était le cas, le Snep devrait se refondre dans le Snes et là est tout son problème. Force est de constater que les intérêts particuliers du syndicat dominant priment sur ceux de la profession. Dans ce contexte, le sport scolaire et le forfait de 3 heures qu'il suppose est déterminant, et c'est la peur engendrée par les attaques de Villepin et De Robien, qui l'a conduit à ne pas s'opposer à l'engagement de l'AS dans le volet sportif de l'accompagnement éducatif, alors qu'avec Sarkozy, la menace concerne beaucoup moins les horaires, que les contenus, une jeunesse s'activant sous la houlette d'éducateurs sportifs convenant parfaitement à notre omni-présent président.

Le SE-UNSA est tout autant que le Snep attaché au sport scolaire, mais il fait de l'obtention du statut de certifié pour les professeurs d'EPS et d'un service à 18 heures pour les enseignants d'EPS une priorité. Nous revendiquons bien sûr 15+3, mais nous sommes ouverts à la discussion et à ce propos le rapport LEGRAND nous avait beaucoup intéressé, quand le syndicat dominant pratique la politique du tout ou rien, en faisant semblant d'ignorer une réalité qui veut que les profs d'EPS effectuent en moyenne aujourd'hui un service de 21 h 30 à 22 h, heures supplémentaires obligent.

Des élections auront lieu en décembre, et les collègues auront à choisir entre deux visions de notre discipline : une intégration durable à l'Education Nationale ou un isolationnisme risquant à terme de vous renvoyer à la Jeunesse et aux sports.

Jean Pierre MARTIN

---

## Avantages oui, privilèges non !

Pour beaucoup, les agrégés passent pour des privilégiés ; n'ont-ils pas en effet une rémunération supérieure pour un horaire sensiblement inférieur ?

Et pourtant ! Nous subissons comme nos collègues la chute du pouvoir d'achat et la détérioration des conditions de travail.

Notre statut ne nous protège pas plus que les autres TZR de la précarité, de l'angoisse perpétuelle d'une nomination lointaine. Le bonus qui nous est accordé pour une mutation en lycée est dérisoire, car non cumulable avec des bonifications familiales bien plus valorisées.

Nous n'échappons pas au recul de l'âge de la retraite, ni à une baisse des pensions.

Le SE-UNSA, pourtant, ne se résigne pas...

Nous revendiquons des accélérations de carrière par la création d'un 12<sup>ème</sup> échelon.

Nous demandons l'extension de l'accès à la hors classe à 20 % du corps contre moins de 6 % aujourd'hui... Un agrégé au 11<sup>ème</sup> échelon gagne certes 140 euros de plus qu'un certifié à l'indice terminal mais 540 euros de moins qu'un autre agrégé au maximum de notre hors classe.

Le SE-UNSA fait de l'amélioration des conditions de travail des collègues et de leur pouvoir d'achat une priorité.

JPM

# Elections professionnelles

## POUR LES NON TITULAIRES :

Pour la première fois, les non titulaires éliront des représentants qui siègeront dans des Commissions Consultatives Paritaires. Ces élections se dérouleront en novembre et concerneront

tous les non titulaires enseignants (MA, contractuels, vacataires) et non enseignants (MI-SE, assistants d'éducation, assistants pédagogiques,...).

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) comprennent à égalité des élus des personnels non titulaires et des représentants de l'administration. Elles seront consultées obligatoirement sur les décisions relatives aux licenciements après période d'essai et aux sanctions disciplinaires, mais aussi sur les questions individuelles relatives à la situation professionnelle.

Le SE-UNSA participera bien sûr à ces élections.



## POUR LES TITULAIRES :

Le 2 décembre se dérouleront les élections aux commissions administratives paritaires nationale et académiques (CAPN et CAPA) pour le second degré et départementales (CAPD) pour le premier degré. Ces élections concerneront tous les personnels titulaires enseignants, CPE et Conseillers d'Orientation Psychologue. Il s'agira, pour eux, d'élire leurs représentants nationaux et académiques. Dans l'académie de Bordeaux, le SE-UNSA présentera des listes pour tous les corps du second degré et une liste dans chacun des cinq départements pour les enseignants du premier degré. Au total ce sont donc 38 certifiés, 18 agrégés, 16 CPE, 12 enseignants d'EPS, 18 PLP, 6 PEGC et 76 enseignants du premier degré qui se présenteront sur les listes du SE-UNSA.

Ces élections se déroulent tous les trois ans. Elles permettent aussi de mesurer l'audience des différentes organisations syndicales.

Nous vous appellerons donc en temps voulu à défendre les conceptions du syndicalisme et de l'Ecole prônées par le SE-UNSA en votant et faisant voter pour les listes nationales, académiques et départementales présentées par le SE-UNSA.